

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 19361**

Intitulé

Technicien son

| AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION | QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION |
|--|--|
| Studio M (Lyon) | Président |

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

323 Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le technicien, technicienne son possède une grande sensibilité musicale. Il, elle est autonome ou coordonne une équipe technique dans quatre activités principales :

•Activité 1 : L'installation , le démontage et le rangement des matériels et la maintenance de 1er niveau du matériel de prise de son adapté aux différentes situation (studio, plateau, sono, spectacle vivant) : Analyser le contexte dans lequel le, la technicien(ne) son va travailler, choisir et proposer les équipements adaptés, élaborer les schémas d'installation, monter et mettre en service l'équipement adapté, régler les équipements mis en place, assurer l'entretien et la maintenance de niveau 1, assurer la gestion d'une équipe.

•Activité 2 : La réalisation d'une prise de son après analyse des besoins en fonction des diverses sources à enregistrer : déterminer et évaluer les divers traitements audio, régler les équipements pour le traitement des signaux, contrôler les différents équipements, communiquer avec le client, capter des sources audio

•Activité 3 : La réalisation de la post production en autonomie ou en équipe, l'illustration d'un support audiovisuel, la synchronisation des sons selon les supports, le mixage et le mastering sonore de toutes les sources audio, dans le respect des normes. Il, elle adresse régulièrement à sa hiérarchie des compte-rendu des prestations réalisées seul ou en équipe : illustrer un support audiovisuel, effectuer le montage audio, effectuer le mixage son, masteriser le mixage audio, maîtriser le domaine juridique audiovisuel.

•Activité 4 : La diffusion du rendu sonore en autonomie ou en équipe, le mixage et le bon fonctionnement du matériel pendant le direct : configurer la console de mixage, paramétrer l'ensemble des éléments de la chaîne de diffusion, diffuser les sources audio

Le (la) technicien(ne) son réalise ses différentes tâches dans le respect des normes de sécurité acoustique, et dans le respect des réglementations en vigueur dans la profession (cadre juridique, Droits d'auteurs, SACEM...) Il, elle coordonne et manage techniquement une équipe d'assistant et/ou de stagiaire et adresse régulièrement à sa hiérarchie des compte-rendu des prestations réalisées par l'équipe.

Les capacités attestées sont les suivantes :

•Activité 1 : L'analyse cohérente et pertinente du contexte de travail, le choix des équipements adaptés, l'élaboration des schémas d'installation, le montage et la mise en service des équipements adaptés, le réglage des équipements mise en place, l'entretien et la maintenance pertinente de niveau I. Le démontage et rangement précis des matériels en fin de prestation. La coordination de l'équipe est assurée.

•Activité 2 : Le choix et l'évaluation pertinents et cohérents des traitements audio, le réglage des équipements pour le traitement des signaux, le contrôle des équipements, l'explication clair du déroulement de la séance au client, la captation des sources audio et la rédaction d'un rapport d'information.

•Activités 3 : L'illustration d'un support audio, le montage audio, le mixage son et la mise en conformité et le prêt à diffuser afin d'obtenir le master.

•Activité 4 : La configuration efficace de la console de mixage, le paramétrage pertinent de l'ensemble des éléments de la chaîne de diffusion et la diffusion fidèle des sources audio

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Production audiovisuelle, cinématographique

Production phonographique, production multimédia (on et off line)

Production, post production, sonorisation

Diffuseurs et radio diffuseurs

Structures culturelles

Spectacle vivant

Studios et régie

Evenementiel

Technicien, Technicienne son

Assistant(e) opérateur du son

Chef assistant(e) du son - Assistant(e) du son

Mixeur - Opérateur(trice) de prise de son - Bruiteur

Opérateur(trice) son - Preneur de son - Technicien(ne) console - Sonorisateur(trice)

Réalisateur(trice) son - Monteur son

Assistant(e) son - Opérateur(trice) du son - Opérateur(trice) supérieur du son - Mixeur multicanal

Codes des fiches ROME les plus proches :

L1508 : Prise de son et sonorisation

L1507 : Montage et post-production

Modalités d'accès à cette certification**Descriptif des composantes de la certification :**

La certification se compose de 4 blocs de compétences.

Chaque bloc fait l'objet d'une attestation des compétences acquises (validation partielle post formation et/ou VAE) L'ensembles des attestations permet l'accès à la certification professionnelle.

Bloc de compétence :

| INTITULÉ | DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION |
|--|--|
| Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 19361 - Réalisation d'une prise de son | Descriptif : <ul style="list-style-type: none">• Déterminer et évaluer les divers traitements audio• Régler les équipements pour le traitement des signaux• Contrôler les différents équipements.• Communiquer avec le client• Capturer des sources audio• Synthétiser et créer un rapport d'information Modalités d'évaluation : <p>Mise en situation professionnelle</p> <ul style="list-style-type: none">• Présentation au Jury d'un dossier de pré-production décrivant le projet professionnel et son cahier des charges comprenant les enregistrements effectués au préalable en totale autonomie.• Réalisation des réglages des équipements et des matériels |
| Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 19361 - Réalisation de la post production | Descriptif : <ul style="list-style-type: none">• Illustrer un support audiovisuel• Effectuer le montage audio.• Effectuer le mixage son.• Masteriser le mixage audio.• Maîtriser le cadre juridique audiovisuel. Modalités d'évaluation : <p>Mise en situation professionnelle</p> <ul style="list-style-type: none">• Réalisation devant le Jury de la post-production respectant les fichiers audio sources imposés.• Justification des choix, à l'oral, tout du long de la réalisation.• Présentation au Jury d'un rapport écrit décrivant les outils et moyens de vérification des normes |
| Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 19361 - Réalisation du rendu sonore | Descriptif : <ul style="list-style-type: none">• Configurer la console de mixage• Paramétrer l'ensemble des éléments de la chaîne de diffusion• Diffuser les sources audio Modalités d'évaluation : <p>Mise en situation professionnelle :</p> <ul style="list-style-type: none">• Diffusion de sources audio, dans un lieu décrit.• Identification et choix du matériel dans un stock disponible.• Justification technique des choix et réglages |

| INTITULÉ | DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION |
|--|--|
| Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 19361 - Installation, démontage et maintenance de 1er niveau du matériel de prise de son adapté aux différentes situations (studio, plateau sono, spectacle vivant). | <p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier et analyser le contexte de travail à effectuer • Choisir et proposer les équipements adaptés • Elaborer les schémas d'installation • Monter et mettre en service l'équipement adapté • Régler les équipements mis en place • Assurer l'entretien et la maintenance de niveau 1 • Assurer la gestion d'une équipe <p>Modalités d'évaluations :</p> <p>Mise en situation professionnelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation au Jury des choix d'installation technique et artistique, à partir de consignes (fiche technique imposée de prestation) • Réalisation devant Jury du montage et de l'assemblage des matériels nécessaires à la prestation. • Réalisation d'une synoptique de câblage. • Démontage et rangement des matériels |

Validité des composantes acquises : illimitée

| CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION | OUINON | COMPOSITION DES JURYS |
|--|--------|---|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | X | Deux professionnels (un salarié et un employeur) et un enseignant de Studio M Lyon. |
| En contrat d'apprentissage | X | |
| Après un parcours de formation continue | X | Deux professionnels (un salarié et un employeur) et un enseignant de Studio M Lyon. |
| En contrat de professionnalisation | X | Deux professionnels (un salarié et un employeur) et un enseignant de Studio M Lyon. |
| Par candidature individuelle | X | |
| Par expérience dispositif VAE prévu en 2014 | X | Deux professionnels (un salarié et un employeur) et un enseignant de Studio M Lyon. |

| | OUI | NON |
|-----------------------------------|-----|-----|
| Accessible en Nouvelle Calédonie | | X |
| Accessible en Polynésie Française | | X |

| LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS | ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX |
|------------------------------------|-------------------------------------|
|------------------------------------|-------------------------------------|

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 29 juillet 2014 publié au Journal Officiel du 09 août 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau III, Code NSF 323t, sous l'intitulé "Technicien son" avec effet au 14 avril 2012, jusqu'au 09 août 2017.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 31 janvier 2018 publié au Journal Officiel du 08 février 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé "Technicien son" avec effet au 09 août 2017, jusqu'au 08 février 2023.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Envrion 20 certifiés par an

Autres sources d'information :

contact@studio-m.fr

STUDIO M

Lieu(x) de certification :

Studio M (Lyon) : Auvergne Rhône-Alpes - Rhône (69) [Villeurbanne]

STUDIO M LYON

185-187 Rue Léon Blum

69100 VILLEURBANNE

Tel: 04 72 17 53 21

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

STUDIO M LYON : 185-187 Rue Léon Blum - 69100 Villeurbanne

ACFA MULTIMEDIA : 1383 avenue de Toulouse - 34070 Montpellier

Historique de la certification :